



Règlement Offre de Bienvenue RMC 2026

ARTICLE 1 : PRINCIPE DE L'OPÉRATION

La CARAC organise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 une offre promotionnelle de bienvenue sur le contrat Retraite Mutualiste du Combattant.

La CARAC offre 100 euros au nouvel adhérent, sous forme de e-carte cadeau multi-enseignes en cas d'adhésion à un contrat Retraite Mutualiste du Combattant, sans minimum de versement.

Si l'adhérent souscrit plusieurs garanties le même jour, l'offre promotionnelle sera appliquée **sur la première garantie souscrite**.

Cette offre est cumulable avec l'offre « Parrainage 2026 » en cours jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : DATES PRISES EN COMPTE POUR LA VALIDITÉ DE L'OPERATION

Cette opération se déroule du **1^{er} janvier au 31 décembre 2026** inclus.

Sous réserve d'acceptation par la CARAC, les dates prises en compte pour la validité des opérations d'adhésion seront les suivantes :

- La date de signature de la demande d'adhésion doit être comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2026** inclus
ET
- Le dossier d'adhésion complet (constitué de la demande d'adhésion signée, des pièces justificatives et du moyen de paiement) doit être réceptionné par la CARAC avant le 15 janvier 2027 (date du tampon de la Poste faisant foi).

ARTICLE 3 : CONDITIONS POUR POUVOIR BENEFICIER D'UNE E-CARTE CADEAU MULTI-ENSEIGNES DE 100 EUROS, VALABLE EN FRANCE METROPOLITAINE ET DANS LES DROM-COM

En cas d'adhésion au contrat Retraite Mutualiste du Combattant par un nouvel adhérent à la CARAC, la CARAC offre 100 euros sous la forme de e-carte cadeau multi-enseignes sous réserve :

De la validité de l'adhésion au contrat Retraite Mutualiste du Combattant c'est-à-dire :

- Après acceptation de la demande d'adhésion par la CARAC,
- Après un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent,
- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle « Offre de bienvenue RMC 2026 ».

Ne peut bénéficier 100 euros sous forme de e-carte cadeau multi-enseignes :

- Toute personne déjà adhérente à la CARAC pendant les dates de l'opération,
- Tout salarié de la CARAC en poste pendant les dates de l'opération.



Règlement Offre de Bienvenue RMC 2026

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI DE LA E-CARTE CADEAU

A la fin de l'opération, sous un délai de 5 mois après la date de signature du bulletin d'adhésion, le nouvel adhérent reçoit par e-mail un lien lui permettant d'obtenir sa récompense : **une e-carte cadeau d'une valeur de 50 euros.**

Pour utiliser sa e-carte cadeau de 50 euros dans plus de 100 enseignes partenaires du réseau UpCadhoc, deux moyens sont possibles :

- Via <https://utilisateur.up.coop/>, une fois le compte créé et la e-carte cadeau ajoutée, en cliquant sur « je découvre » la boutique e-cartes cadeaux,
- Sur l'application Upcoop, disponible sur iOS et Android, via le menu en haut à gauche, puis « Boutique e-cartes cadeaux ».

Ces deux possibilités sont les deux seuls moyens d'accéder à la boutique e-cartes cadeaux et d'accéder aux meilleures enseignes UpCadhoc en ligne.

Un [tutoriel vidéo](#) est également disponible pour accompagner l'adhérent dans les différentes étapes.

ARTICLE 5 : VALIDITE DE LA E-CARTE CADEAU

La e-carte cadeau est utilisable en France métropolitaine et dans les DROM-COM, uniquement dans les enseignes affiliées au réseau UpCadhoc.

Pour utiliser sa récompense, l'adhérent doit obligatoirement créer un compte UP COOP. Aucune utilisation de la e-carte cadeau n'est possible sans cette étape.

L'adhérent dispose **d'un an** à compter de la réception du lien pour récupérer et activer sa e-carte cadeau.

Une fois activée, la e-carte cadeau est valable **un an** supplémentaire pour être dépensée.

Passés ces délais, la e-carte cadeau et les droits associés seront définitivement perdus.

Les e-cartes cadeaux expirées ne peuvent en aucun cas être acceptées, échangées ou remboursées.

La CARAC se réserve le droit à tout moment de modifier, suspendre ou mettre fin à l'offre, moyennant la diffusion d'une information sur la page www.carac.fr/operations-promotionnelles.